



L'OTAN aidera l'Afghanistan après 2014
Le Canada a confirmé hier **le retrait** de ses troupes
Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 113

LE DEVOIR, LE MARDI 22 MAI 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Jean-Marc Léger voit dans le conflit actuel une «révolution moins tranquille» en marche.

POINT CHAUD

Face-à-face de générations

« Les jeunes se réveillent, ne les écrasez pas! », demande Jean-Marc Léger

Une fois un trait tiré à la grève étudiante, «les Québécois ne verront plus les jeunes de la même manière», selon le président et fondateur de Léger Marketing, Jean-Marc Léger. À ses yeux, «les jeunes ont mérité le respect» de la population au cours des quatorze dernières semaines en «sacrifiant leur session pour leurs convictions».

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le dirigeant de la plus importante firme de recherche marketing et de sondages à propriété canadienne suit avec grand intérêt l'évolution de la «révolution moins tranquille» qui tient en haleine le Québec depuis 100 jours.

Le conflit étudiant laissera des traces indélébiles dans la mémoire collective, notamment en raison de l'indifférence dont font preuve les baby-boomers face aux revendications des étudiants en grève, qui sont pour la plupart issus de la génération Y.

Jean-Marc Léger accuse à demi-mot la génération du baby-boom — ceux nés au lendemain de la fin de la Seconde Guerre mondiale — d'imposer ses vues à toute la population québécoise. «La génération des baby-boomers, qui contrôle le Québec depuis les années soixante, impose toujours sa vision. Elle n'accepte pas l'émergence d'un autre groupe qui ne pense pas de la même

VOIR PAGE A 8 : LÉGER



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
La loi 78 ne doit pas tuer la mobilisation, estiment les coporte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois et Jeanne Reynolds, qui appellent à continuer à manifester en vertu des droits garantis par les chartes.

La CLASSE refuse « de céder à la peur »

■ Pas question de fournir l'itinéraire de la manifestation devant marquer aujourd'hui 100 jours de grève étudiante ■ La loi 78 sera contestée en cour

VALÉRIAN MAZATAUD

À la suite d'une fin de semaine aux nuits ponctuées de violents affrontements entre policiers et manifestants, la CLASSE a appelé hier après-midi à «refuser de céder à la peur et à la répression» en désobéissant à la loi spéciale 78, «quitte à en assumer les conséquences juridiques». Un peu plus tôt dans la journée, le maire de Montréal, Gerald Tremblay, s'était prononcé en faveur d'une trêve, appelant gouvernement et étudiants à rejoindre la table des négociations.

Tenant entre ses mains un exemplaire du projet de loi 78 frappé du sceau de l'Assemblée nationale,

les coporte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois et Jeanne Reynolds, se sont exprimés hier après-midi au square Émilie-Gamelin, face à un parterre de journalistes, et entourés d'une foule de sympathisants arborant le carré rouge. Dans ce face-à-face historique entre le gouvernement et les jeunes, rester inactif, c'est accepter de perdre ses droits fondamentaux, a martelé le désormais célèbre porte-parole, à la veille du centième jour de contestation.

La CLASSE souhaite se poser en organisation représentante des opposants à la loi 78, se disant prête à assumer ce rôle, même s'il s'agit de faire face à des poursuites. «Le droit de manifester est fondamental et ne peut être brimé.» A

ce titre, M^{me} Reynolds souhaite maintenir les «pratiques organisationnelles» de la CLASSE, en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne, notamment en ne déclarant pas l'itinéraire d'une manifestation. Le fait de ne pas déclarer l'itinéraire d'une manifestation n'induit pas qu'elle deviendra violente, a rappelé M. Nadeau-Dubois.

La coalition a appelé à manifester aujourd'hui

VOIR PAGE A 8 : CLASSE

Lire aussi : La lutte a lieu aussi sur Internet.

Pirates et opposants à la loi 78 se lancent à l'assaut du Web. *Page A 3*

AUJOURD'HUI



Politique › **Jour 1 pour la commission Charbonneau.** L'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction s'ouvre aujourd'hui. *Page A 3*

Économie › **Le titre de Facebook dégringole.** L'action a chuté de près de 11% à son deuxième jour de cotation. *Page A 5*

Convergence › **Vie numérique des jeunes.** Un auteur américain propose un guide pour élever les enfants à l'ère de l'omniprésence des réseaux sociaux. *Page B 7*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 2



ANNE-CHRISTINE POUJOLAT AGENCE FRANCE-PRESSE
Le réalisateur français Alain Resnais présentait hier son dernier-né, *Vous n'avez encore rien vu*, sur la Croisette, où il a reçu un accueil plutôt tiède de la part des journalistes.

65^E FESTIVAL DE CANNES

La vie derrière soi

ODILE TREMBLAY

à Cannes

Bien émouvante, sa frêle et blanche silhouette appuyée sur une canne, et bien mystérieux, les yeux cachés sous les lunettes noires. Sera-t-il vraiment nonagénaire le mois prochain, ce jeune explorateur si curieux?

«Que savons-nous de ce qui se passe sur terre et que savons-nous de ce qui se passe en nous?», demande-t-il aujourd'hui comme il le faisait en 1955, à l'heure de livrer au monde le terrible miroir de son *Nuit et brouillard*. «Rien ne ressemble

moins à un film de Resnais qu'un autre film de Resnais», précisait hier son acteur Pierre Arditi. Mais ce n'est pas tout fait vrai.

Ce monument espiègle et angoissé nommé Alain Resnais n'a pourtant jamais gagné la Palme d'or. Le brillant *Mon oncle d'Amérique* reçut le Grand Prix spécial du jury en 1980, son délicieux et coloré *Les herbes folles* lui valut en 2009 un lau-

VOIR PAGE A 8 : CANNES

Lire aussi › **Déluge cannois.** Malgré les sales coups de la météo, la compétition arrive à mi-parcours. *Page B 8*

Josée Verner, sénatrice silencieuse

L'ancienne ministre ne compte que deux interventions en un an au Sénat

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Au Sénat comme aux Affaires intergouvernementales, Josée Verner sait se faire discrète. L'ancienne députée conservatrice a terminé sa première année en tant que sénatrice avec un bilan éloquent en matière d'effacement: seulement deux interventions en Chambre ont ponctué son année de travail. Ce qui est quand même deux fois plus que son collègue Larry Smith.

Une recension réalisée par *Le Devoir* dans tous les débats tenus au Sénat depuis le 18 mai 2011 — date de la nomination de M^{me} Verner et de M. Smith, 16 jours après leur défaite aux élections générales — montre que la voix de l'ancienne ministre ne s'est fait entendre qu'à deux reprises dans l'enceinte de la Chambre haute.

Le 6 octobre 2011, M^{me} Verner a salué les «efforts, les succès accomplis ainsi que les sacrifices des soldats de Valcartier déployés en Afghanistan». Sa deuxième intervention aux débats surviendra six mois et demi plus tard, le 24 avril, pour marquer «l'inauguration du nouveau laboratoire de santé et de mieux-être du groupe Biscuits Leclerc».

Mais entre les soldats et les biscuits, ce fut le silence à la Chambre pour M^{me} Verner, qui re-

VOIR PAGE A 8 : VERNER



Josée Verner

ACTUALITÉS

La GRC avait enquêté sur Jean-Paul Sartre

JIM BRONSKILL
à Ottawa

Des documents récemment rendus publics révèlent que des espions canadiens ont rédigé un volumineux dossier sur le philosophe existentialiste Jean-Paul Sartre, alors que l'intellectuel français prévoyait faire une visite au Québec, en mars 1971, pour soutenir les indépendantistes arrêtés pendant les années 60 et lors de la Crise d'octobre.

Le dossier « Sartre » de la Gendarmerie royale du Canada, maintenant déclassifié, permet également de découvrir que les agents du renseignement ont scruté les traductions de déclarations de l'écrivain français. Ils ont aussi examiné ses liens avec le mouvement pacifiste pendant la guerre froide.

Le dossier, qui tient en deux volumes totalisant 234 pages, a été obtenu par La Presse canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information auprès de Bibliothèque et Archives Canada.

Les dossiers personnels compilés par la division sécurité de la GRC, précurseur du Service canadien du renseignement de sécurité, peuvent être rendus publics vingt ans après la mort de l'intéressé. Certains passages du dossier de Sartre restent toutefois secrets.

Le prolifique essayiste et dramaturge est connu pour ses réflexions sur l'existentialisme, notion selon laquelle l'homme n'a pas de nature prédéterminée, mais définit son essence par ses croyances et actions.

La GRC a surveillé un large éventail de groupes et de personnes au cours de la guerre froide, afin de tenter d'identifier des individus subversifs de gauche.

La Presse canadienne

La clémence refusée à un Canadien condamné à mort

Calgary — Les chances qu'un Canadien, condamné à mort au Montana, échappe à la peine capitale s'amoindrissent de façon considérable.

La Commission des amnisties et des libérations conditionnelles du Montana ne recommandera pas la clémence pour Ronald Smith, a appris La Presse canadienne hier.

Son avocat, Don Vernay, n'est pas étonné par cette décision. Il y voit la démonstration que l'État du Montana avait la ferme intention de condamner son client à mort depuis le début de l'affaire. La décision définitive sur le sort de Smith revient au gouverneur du Montana, Brian Schweitzer. M. Vernay dit espérer que ce dernier sera plus ouvert que la Commission.

Originaire de l'Alberta, Smith attend son exécution depuis 1982. Avec un complice, et sous l'influence de l'alcool et de la drogue LSD, il a tué deux personnes, Thomas Running Rabbit et Harvey Mad Man Jr, d'une balle dans la tête, au Montana.

Les meurtriers voulaient voler la voiture de leurs victimes,

mais Smith a aussi confié qu'il désirait connaître la sensation de tuer quelqu'un.

Le gouvernement Harper a d'abord refusé d'appuyer la demande de grâce de Smith, affirmant que celui-ci avait été condamné dans un pays démocratique. Mais la Cour fédérale avait statué que le gouvernement devait respecter un principe de longue date selon lequel il devait intervenir au nom des Canadiens condamnés à mort dans d'autres pays.

Une lettre avait ainsi été acheminée à la Commission le 5 décembre 2011. « *Le gouvernement du Canada ne compatit pas avec les crimes violents et cette lettre ne devrait pas être interprétée comme l'émission d'un jugement de la conduite de M. Smith* », lisait-on dans la missive du ministre des Affaires étrangères, John Baird.

« *Le gouvernement du Canada [...] demande que vous accordiez la clémence à M. Smith pour des raisons d'ordre humanitaire* », ajoutait la lettre.

La Presse canadienne

1,5 million pour l'alphabétisation

Dimanche dernier, c'est une élève de Victoriaville, Laurence Cayouette, qui a remporté la grande finale internationale de la 21^e Dictée PGL. Organisé à l'UQAM par la fondation Paul Gérin-Lajoie, l'événement annuel a réuni de jeunes écoliers du Canada, des États-Unis, du Mali, du Sénégal et de la Guinée. Au total, 386 100 élèves ont participé au concours,

mais seuls 101 se sont affrontés dimanche pour remporter une bourse d'études. Près de 1,5 million de dollars a été récolté lors de l'événement, dont la moitié servira au développement de projets scolaires. Fondée en 1977, la fondation se consacre à la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation, au Québec et à travers le monde. Chaque année, les élèves participants concourent dans une des deux catégories, classe francophone ou français langue seconde. — *Le Devoir*

Les fonds publics coulent à flots au MAPAQ

Des rénovations totalisant quelque 367 000 \$ incluent une dizaine de douches

JOCELYNE RICHER
à Québec

En pleine période de pressions budgétaires, le ministère de l'Agriculture (MAPAQ) n'a pas lésiné sur les dépenses au moment d'équiper ses bureaux d'une dizaine de douches, pièces maîtresses de travaux de rénovation totalisant 367 107 \$.

Selon les informations obtenues par La Presse canadienne, le personnel dispose désormais de dix douches de céramique drapées de rideaux aux motifs exotiques confectionnés sur mesure. À eux seuls, les rideaux de douche — à 146 \$ pièce — ont coûté aux contribuables 2336 \$.

Les travaux en question, qui incluent la rénovation du cabinet du ministre, ont été effectués entre 2008 et 2012 à l'édifice le Deux Cent, situé au 200, Chemin Sainte-Foy, à Québec. Certaines factures liées à l'opération et la liste des travaux effectués ont été obtenues grâce à la Loi d'accès à l'information.

Malgré l'importance des fonds publics en cause, l'installation de douches dans les bureaux gouvernementaux n'est pas encadrée par la Société immobilière du Québec (SIQ),

l'organisme chargé de réaliser ce type d'initiatives.

Chacun fait donc ce qu'il veut et, dans le cas du MAPAQ, la préoccupation pour l'hygiène personnelle des employés de l'État a fait couler à flots les deniers publics. On a installé quatre nouvelles douches en céramique (coût: 66 157 \$), alors que l'édifice en comptait déjà six, qui elles, ont été remises au goût du jour (coût: 40 328 \$) par la même occasion. Et ces

L'idée s'appuie sur l'objectif d'encourager le personnel à se rendre au bureau à vélo

sommes n'incluent pas toute une série de coûts connexes: rideaux, contrats à des firmes d'ingénieurs et d'architectes et déménagement temporaire.

Vérification faite, malgré leur coût élevé, les douches du MAPAQ n'ont rien de luxueux. Elles n'ont même pas de porte. Aux coûts indiqués précédemment, il faut donc ajouter une facture de 2336 \$ pour la confection de 16 rideaux sur mesure commandés à la boutique Yolande Beaulieu décoration. Chaque rideau aura

donc coûté 146 \$. Dans n'importe quelle grande surface, un rideau de douche peut s'acquies à partir de 10 \$ environ.

Le nombre de rideaux dépasse celui des douches pour permettre une rotation à des fins de nettoyage, toutes les trois semaines, augmentant d'autant la facture totale année après année. Ainsi, les fonctionnaires peuvent, au gré des semaines, se rafraîchir dans une douche habillée soit de style mexicain à motif « Cozumel » ou de style italien à motif « Tuscano ».

Au gouvernement, l'idée d'installer des douches en milieu de travail s'appuie sur l'objectif d'encourager le personnel à se rendre au bureau à vélo.

En 2008-2009, pour installer quatre douches dans l'édifice dans le respect des normes, on a dû octroyer un contrat à une firme d'architectes, puis un autre à une firme d'ingénieurs, qui ont reçu, au total, des honoraires de 45 400 \$.

Le grand ménage du MAPAQ, commandé à l'époque où Laurent Lessard était à la tête du ministère, a également entraîné des coûts de déménagement temporaire de l'ordre de 82 000 \$. Le vent de fraîcheur a d'ailleurs soufflé jusqu'à son cabinet, au 12^e étage, et celui de ses sous-ministres, désormais rehaussés d'un décor tout neuf pour un peu moins de 35 000 \$.

D'autres travaux de réaménagement dans l'édifice (dont les rénovations des toilettes des femmes, au premier étage, au coût de 25 500 \$) ont également contribué à embellir l'intérieur du Deux Cent.

Laurent Lessard, actuel ministre des Affaires municipales, a refusé une demande d'entrevue.

La ministre responsable de la SIQ, Michelle Courchesne, a elle aussi refusé une demande d'entrevue, qui visait à déterminer dans quelle mesure elle estimait que ce type de travaux correspondait à son idée d'une saine gestion des fonds publics. Elle a cependant confirmé, par la voix de sa porte-parole, qu'elle laissait les ministères libres d'agir à leur guise en cette matière. « *La SIQ n'a pas de politique ou de directive formelle au sujet de l'installation de douches dans les édifices* » du gouvernement, a indiqué la porte-parole de la ministre, Kimberly Labar.

La Presse canadienne

HOMMAGE AUX PATRIOTES



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) a souligné hier la Journée nationale des patriotes par la présentation d'un spectacle marquant le 175^e anniversaire de l'insurrection de 1837. Le spectacle, mettant en vedette Loco Locass, a été précédé par une marche populaire. Les organisateurs ont évalué à plusieurs milliers le nombre de participants aux activités. Le carré rouge était omniprésent sur les chemises des fêtards, et les discours patriotiques ont souvent fait écho à la lutte étudiante. Plusieurs personnalités, dont la chef péquiste, Pauline Marois, et le président de la SSJB, Mario Beaulieu, se sont adressées à la foule.

Plus de 20 personnes prises dans un téléphérique

Québec — Les pompiers de Québec intervenaient toujours, hier soir, pour secourir plus d'une vingtaine de personnes qui sont restées coincées dans le téléphérique du parc de la Chute-Montmorency.

En début de soirée, plus de la moitié d'entre elles avaient retrouvé la terre ferme en toute sécurité. Les deux cabines — celle qui monte vers le manoir Montmorency et celle qui descend vers le bas de la chute — ont toutes deux été immobilisées vers 16 h, avec environ une dizaine de personnes dans chacune.

Les gens qui se trouvaient à bord de la cabine se trouvant le plus près du sol sont rapidement descendus à l'aide d'une nacelle. Toutefois, les individus coincés dans l'autre cabine ont dû descendre un à la fois, avec l'assistance de membres d'une équipe spécialisée, à un intervalle d'une quinzaine de minutes. L'intervention n'était toujours pas terminée au moment de mettre sous presse hier soir.

Selon le Service de protection contre les incendies de la Ville de Québec, un problème mécanique serait à l'origine de cet incident.

La Presse canadienne

HÔPITAL VÉTÉrinaire

Mercredi 19h

Suivez-nous







ACTUALITÉS

Argenteuil et Etobicoke-Centre



CHANTAL
HÉBERT

Une saison politique agitée ne serait pas vraiment complète sans épisode électoral digne de ce nom. D'autant que, depuis le début de l'année, le portrait des intentions de vote est en mutation aussi bien au niveau fédéral que québécois. Voilà que des votes susceptibles d'être éclairants se profilent au détour des prochaines semaines et des prochains mois.

C'est principalement le cas de l'élection complémentaire qui se déroulera le 11 juin dans Argenteuil, une circonscription dont le profil se rapproche davantage de la moyenne québécoise que celui de la circonscription montréalaise de LaFontaine qui votera le même jour.

Selon un sondage CROP-*La Presse* publié samedi, l'intervention législative musclée du gouvernement Charest dans le conflit étudiant rallie une forte majorité de Québécois — en particulier à l'extérieur de Montréal.

Il est possible que l'appui à la loi spéciale se soit effrité à la lumière des vives critiques suscitées par ses dispositions les plus controversées et que le sondage — réalisé tôt dans ce débat — présente un portrait incomplet.

Néanmoins, dans cet affrontement, la faveur populaire — tout au moins en région — n'a jamais été dans le camp étudiant. Le Parti québécois, qui a vu fondre son avance dans les intentions de vote au fil du conflit, en sait quelque chose. Pour autant, l'impopularité du PLQ ne se dément pas vraiment. Difficile d'imaginer un environnement plus propice pour tester l'impact de la Coalition avenir Québec sur le paysage québécois. Signe supplémentaire de la fluidité ambiante, l'ex-député bloquiste Mario Laframboise y défend les couleurs de François Legault.

◆ ◆ ◆

De son côté, le gouvernement de Stephen Harper pourrait subir sous peu un examen de contrôle inattendu de sa performance après une année de gouvernement majoritaire.

La semaine dernière, la Cour supérieure de l'Ontario a annulé le résultat du scrutin de l'an dernier dans la circonscription torontoise d'Etobicoke-Centre pour cause d'irrégularités. Le comportement du député conservateur, Ted Opitz, qui représente la circonscription depuis un an, n'est pas en cause. La Cour a recensé un plus grand nombre de bulletins de vote inadmissibles que la différence de 26 voix entre le vainqueur et son adversaire libéral.

Le Parti conservateur dispose d'encore quelques jours pour en appeler de la décision. S'il ne le fait pas ou si son appel est rejeté, des élections complémentaires devront avoir lieu dans la circonscription torontoise.

Or, le comté d'Etobicoke-Centre fait partie de la fondation récente sur laquelle le Parti conservateur a échafaudé sa majorité gouvernementale. Elle est emblématique des gains réalisés par l'équipe Harper l'an dernier en Ontario et en particulier à Toronto.

Depuis douze mois cependant, l'enthousiasme à l'égard du Parti conservateur a beaucoup refroidi. D'un sondage à l'autre, on observe la même tendance, à savoir que le PCC n'a pas réussi à retenir la frange d'électeurs qui a fait la différence en sa faveur l'an dernier.

Ces dernières semaines, le Parti conservateur a même cédé la première place dans les intentions de vote pancanadiennes au NPD. Pour autant, la perspective d'élections complémentaires dans Etobicoke-Centre n'est pas vraiment de nature à réjouir la formation de Thomas Mulcair.

Au moment où le parti est en bonne voie de s'imposer, en remplacement du Parti libéral, comme la principale solution de rechange aux conservateurs dans l'imaginaire populaire, un tel vote pourrait ralentir, sinon casser l'élan néodémocrate.

Dans Etobicoke-Centre, ce sont les libéraux qui ont l'avantage du terrain d'opposition. La circonscription a toujours été la scène de lutte à deux. L'ancien ministre des finances conservateur Michael Wilson l'a représentée pendant le règne de Brian Mulroney. Le ministre libéral Allan Rock a pris la relève pendant celui de Jean Chrétien. L'an dernier, le NPD avait à peine réussi à frôler la barre des 15% des suffrages.

Dans une telle circonscription, l'image plus centriste du nouveau chef du NPD pourrait donner un coup de pouce à sa formation. Mais dans une lutte qui opposerait vraisemblablement l'ancien député libéral Borys Wrzesniewski à son successeur conservateur, les néodémocrates partiraient de très loin.

◆ ◆ ◆

Les électeurs d'Argenteuil et ceux d'Etobicoke-Centre vivent sur deux planètes politiques. S'il y a une élection complémentaire dans la circonscription fédérale torontoise, ses enjeux n'auront rien à voir avec ceux qui vont déterminer l'issue du vote dans la ceinture nord de Montréal. Mais les deux exercices ont tout de même une dynamique en commun: celle de luttes dans le cadre desquelles deux principaux partis d'opposition rivalisent pour se damner le pion en damant celui du gouvernement.

La meilleure chance de Stephen Harper de conserver Etobicoke-Centre, s'il devait s'y tenir un scrutin, et la seule chance de Jean Charest d'en faire autant dans Argenteuil le 11 juin résident dans une division du vote d'opposition. C'est également vrai à l'échelle du Canada dans le premier cas et à celle du Québec dans le second.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

chebert@thestar.ca

Jour 1 pour la commission Charbonneau

La commissaire France Charbonneau livre son discours d'ouverture sur l'enquête visant l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

BRIAN MYLES

La Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction amorce ses travaux aujourd'hui avec le discours d'ouverture de la juge France Charbonneau.

M^{me} Charbonneau ne répondra à aucune question des médias par nécessité de préserver son indépendance judiciaire et pour ne pas nuire à la suite des travaux. Au terme de cette première déclaration publique, qui risque d'être fort suivie, la Commission retournera en mode « veille » jusqu'à ce qu'elle entende, à partir du 4 juin, les demandes des parties pour obtenir un statut officiel.

M^{me} Charbonneau sera accompagnée seulement du commissaire Renaud Lachance aujourd'hui. L'autre commissaire, Roderick Macdonald, sera absent puisqu'il doit subir une intervention chirurgicale prévue de longue date.

Les travaux de la Commission auront lieu dans des locaux spécialement aménagés au coût de 1,7 million de dollars, au 500, boulevard René-Lévesque Ouest. La salle compte 125 places, dont 70 réservées au public selon la règle du premier arrivé, premier servi, et 12 pour les journalistes. Une salle de presse avec diffusion en différé, pouvant accueillir un peu plus de 20 journalistes, a aussi été aménagée.

La Commission a été instituée en octobre 2011, après plus de deux ans d'obstination du gouvernement Charest. Ses premiers pas furent laborieux, les libéraux refusant dans un premier temps d'accorder à la juge Charbonneau le pouvoir de contraindre des témoins et de leur accorder l'immunité. Les critiques émises par les partis d'opposition et le Barreau ont finalement convaincu le premier ministre Jean Charest d'accorder les pleins pouvoirs à la Commission.

Encore récemment, une loi a été votée à l'Assemblée nationale, à la demande de la juge Charbonneau, afin d'octroyer aux enquêteurs des pouvoirs d'inspection, de saisie de documents et de perquisition.

La Commission doit enquêter sur les allégations de corruption et de collusion dans l'octroi des contrats publics dans l'industrie



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Commission doit notamment enquêter sur les allégations d'infiltration du crime organisé sur les chantiers de construction.

de la construction, l'infiltration du crime organisé sur les chantiers et le financement occulte des partis politiques sur une période de quinze ans. Son rapport final doit être remis en octobre 2013.

Quatre mois de retard

La Commission compte environ quatre mois de retard en raison de la collaboration difficile avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les procureurs ont dû se tourner vers les tribunaux pour obtenir l'accès à une importante partie de la preuve récoltée par la police fédérale dans l'opération antimafia Colisée.

La GRC a remis la semaine dernière une centaine de vidéos de l'opération Colisée, et elle compte transmettre à la Commission d'autres documents dans les prochains jours.

L'arrestation récente pour des affaires de fraude et de corruption d'élus municipaux (Frank Zampino et Richard Marcotte), d'entrepreneurs connus en construction (Tony Accurso et Paolo Catania), de fonctionnaires municipaux et d'ingénieurs va compliquer le travail de la Commission. Ces témoins auront peu d'incitatifs à collaborer alors que des procès criminels leur pendent au bout du nez.

Le Devoir

Pirates et opposants à la loi 78 à l'assaut du Web

Des pirates informatiques se disant liés au groupe « Anonymous » ont bloqué plusieurs sites Internet du gouvernement du Québec hier.

Le site du ministère de la Sécurité publique et celui de la Déontologie policière étaient inaccessibles, tout comme ceux du ministère de l'Éducation, de l'Aide financière aux études et du Parti libéral du Québec.

Sur le site de la Sécurité publique, on pouvait lire « *Nous sommes Anonymes. Nous sommes Légitime. Nous ne pardonnons pas. Nous n'oublions pas. Redoutez-nous.* ». Samedi, le groupe avait lancé un avertissement au gouvernement du Québec par l'entremise d'une vidéo diffusée sur le site Internet YouTube. Les pirates informatiques avaient annoncé qu'ils lançaient l'« *Opération Québec* » en réponse à l'adoption de la loi 78 qui, selon eux, bafoue le droit des étudiants de manifester.

Lors de sa conférence de presse d'hier après-midi, la CLASSE a annoncé le lancement du site Internet www.arretezmoiquelquun.com. Les internautes qui souhaitent afficher leur volonté de désobéir à la loi 78 peuvent y télécharger leur autoportrait avec leur nom et la mention « *je désobéis à la loi 78* ». À 19h30 le site pétition comptabilisait plus de 1200 inscrits, et leur nombre augmentait rapidement. « *Si cela nous vaut des poursuites pénales en vertu de la loi 78, nous nous engageons à y faire face* », affiche le site sur sa page d'accueil.

Enfin, durant la journée d'hier, il semble que les serveurs courriels de Videotron aient bloqué les messages contenant www.loi78.com, une adresse menant à une pétition en ligne pour appuyer une requête en nullité de la loi spéciale 78. Selon un technicien de la compagnie joint au téléphone, le problème serait dû à une surcharge des serveurs qui auraient associé le terme à un pourriel en raison de la grande quantité de messages le mentionnant de manière subite. Un essai effectué à 19h10 au sein de la rédaction du *Devoir* n'a cependant pas laissé apparaître de problème.

Avec *La Presse canadienne*
Le Devoir



À 22h hier, 1893 personnes s'étaient manifestées sur arretezmoiquelquun.com.

jeVOTE

ÉLECTIONS PARTIELLES

dans les circonscriptions d'Argenteuil et de LaFontaine le 11 juin 2012

Du 21 au 29 mai 2012, c'est la révision de la liste électorale.

Assurez-vous d'être inscrit sur la liste électorale, c'est votre responsabilité

Un avis vous a été transmis, indiquant les noms des personnes qui figurent sur la liste électorale à votre adresse.

Si votre nom n'y figure pas ou s'il y a une erreur, présentez-vous au bureau de révision indiqué sur votre avis, du lundi au vendredi, de 9h à 21h, et les samedi et dimanche, de 9h à 17h, entre le 21 et le 29 mai 2012.

Identifiez-vous

Pour toute demande d'inscription, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première pièce doit indiquer votre nom et votre date de naissance et la seconde doit indiquer votre nom et votre adresse.

Pour en savoir davantage:

- www.electionsquebec.qc.ca
À partir de votre code postal, vous y trouverez une mine de renseignements dont l'adresse de vos bureaux de révision et de vote, la liste des candidats et bien plus.
- info@electionsquebec.qc.ca
- 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

LAFONTAINE

Adresse du bureau de révision

POUR LES SECTIONS DE VOTE* 1 à 132

Bureau du directeur du scrutin
9603, boulevard Maurice-Duplessis
Montréal, H1E 4M6

ARGENTEUIL

Adresses des bureaux de révision

POUR LES SECTIONS DE VOTE* 85 à 115

Le centre récréatif de Saint-Adolphe, salle n° 9
110, rue du Collège
Saint-Adolphe-d'Howard, J0T 2B0

POUR LES SECTIONS DE VOTE* 1 à 84 et 116 à 149

Bureau du directeur du scrutin
Carrefour Argenteuil, local 402
505, avenue Bethany
Lachute, J8H 4A6

* Le numéro de votre section de vote est inscrit sur votre avis.

Tous les locaux où siègent les commissions de révision sont accessibles aux personnes handicapées.
 Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Parce qu'un vote, ça compte

ACTUALITÉS

ASTROPHYSIQUE

À la chasse de l'impalpable matière sombre

Un laboratoire situé à deux kilomètres sous terre a été inauguré en Ontario

PAULINE GRAVEL

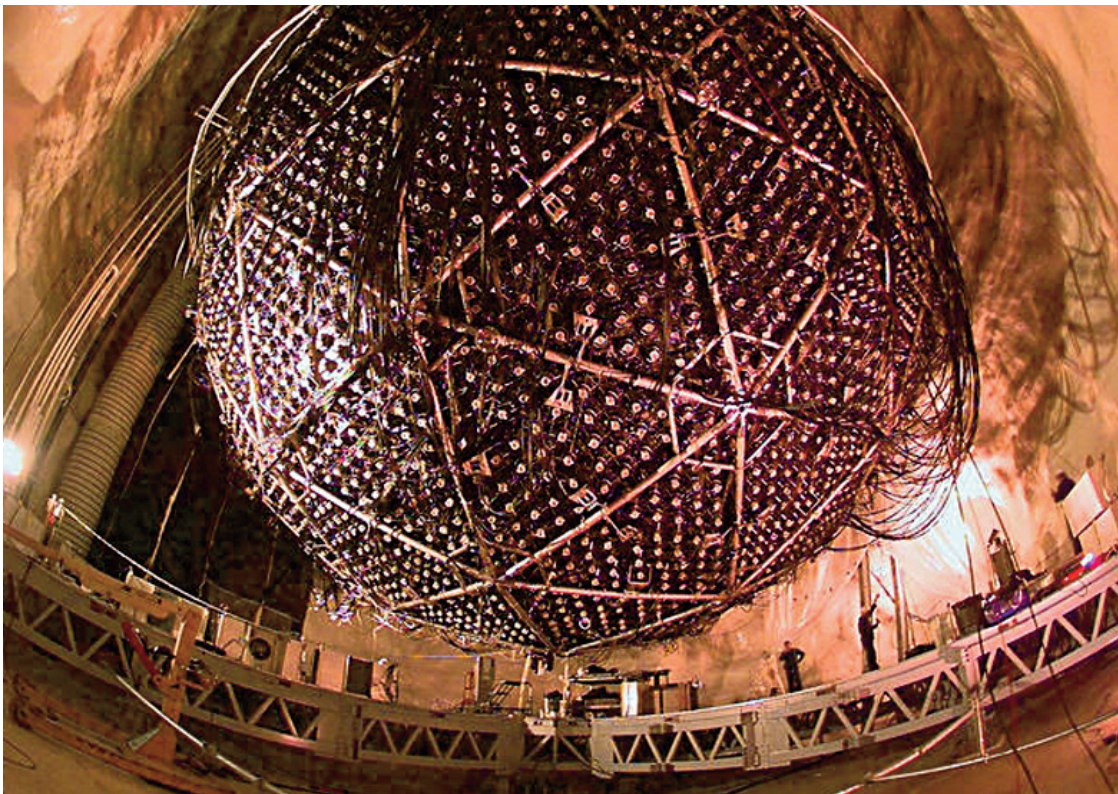
Des dignitaires ontariens et d'autres provinces canadiennes sont descendus jeudi dernier à deux kilomètres sous terre pour inaugurer officiellement le SNOLAB, un laboratoire destiné à la détection des particules de matière sombre, qui compte pour 85 % de toute la matière se manifestant par des effets gravitationnels dans l'univers.

Situé au fond de la mine Creighton près de Sudbury en Ontario, le SNOLAB est en fait une extension de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNO) où, depuis une quinzaine d'années, on s'applique à détecter les neutrinos solaires, ces particules élémentaires fantomatiques qui interagissent très peu avec la matière, qu'il traverse sans entraves.

Le SNOLAB est le site de quatre expériences différentes visant à mettre en évidence l'existence des particules composant la matière sombre.

L'une d'entre elles est le projet international PICASSO dirigé par le professeur Viktor Zacek du département de physique de l'Université de Montréal. Le détecteur utilisé dans PICASSO est «*extrêmement sensible*», suffisamment sensible pour détecter «*une énergie inférieure au milliardième de celle engendrée lorsqu'un grain de sel qu'on a laissé tomber d'une hauteur d'un millimètre frappe la table*», précise M. Zacek.

Pour accroître la précision des mesures, le détecteur a été installé sous terre au fond d'une mine afin d'être à l'abri de toute forme de rayonnement parasite, tel que le rayonnement cosmique. Or, «*SNOLAB est le laboratoire souterrain le plus profond au monde, et donc le mieux protégé du rayonnement cosmique*», souligne M. Zacek tout en rappelant qu'une vingtaine d'expériences différentes visant à détecter la matière sombre sont en cours à travers le monde. Également, le détecteur a été préparé dans des salles



AGENCE FRANCE-PRESSE

Le SNOLAB est une extension de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNO) où, depuis une quinzaine d'années, on s'applique à détecter les neutrinos solaires.

propres afin qu'il soit totalement exempt de radioactivité, et qu'il ne génère aucune désintégration qui pourrait créer des événements parasites susceptibles de fausser les résultats.

Théorie unificatrice

Les particules de matière sombre traversent continuellement la matière, mais elles interagissent très rarement avec la matière et donc avec «*les atomes de notre détecteur, qui est constitué de gouttelettes de frén d'une centaine de micromètres. Lorsqu'une particule de matière sombre interagira avec l'une de ces gouttelettes, cette dernière explosera, créant du coup une onde acoustique qui sera perçue par notre détecteur. Nous pourrions entendre une interaction entre une particule de matière sombre et une gouttelette du détecteur*», explique le physicien.

Les physiciens sont convaincus de l'existence de la matière sombre. La distribution parti-

culière des galaxies dans l'Univers et leur mouvement de rotation sont autant d'évidences de son existence. Mais aucun n'a encore réussi à en détecter la nature, affirme M. Zacek.

Plusieurs croient que la matière sombre est constituée de particules supersymétriques. Au CERN, des expériences sont menées à l'aide du Grand collisionneur de hadrons (LHC) dans le but de créer de telles particules. Si l'une ou l'autre de ces expériences parvenait à en observer, nous aurions du coup un ingrédient très important de la théorie unificatrice, qui permettrait de résoudre cette incompatibilité entre la relativité générale d'Einstein (qui rend compte des propriétés de la gravité à l'échelle cosmique) et la mécanique quantique (qui traduit le comportement des atomes et des constituants élémentaires de la matière). «*La théorie des supercordes* [qui est proposée comme une de théo-

rie unificatrice] *prédit l'existence de ces particules supersymétriques*», rappelle M. Zacek.

Les chercheurs menant l'expérience Picasso n'ont été témoins d'aucune interaction au cours des deux dernières années. Certaines des trois autres expériences, dont les détecteurs sont constitués de noyaux différents, ont quant à elles permis d'observer certains événements qui pourraient être associés aux particules de matière sombre. «*Nous sommes donc dans une phase d'incertitude quant à leur existence. C'est très excitant*», lance M. Zacek qui ne semble absolument pas abattu par la situation, loin de là! «*Nos résultats négatifs nous disent que la force d'interaction de ces particules avec la matière est plus faible qu'on ne le pensait. Il nous faudra donc accroître la sensibilité de notre détecteur, ainsi que sa taille.*»

Le Devoir

Affaire DSK: enquête sur des accusations de viol collectif à Washington

La situation judiciaire de Dominique Strauss-Kahn pourrait empirer, après la décision du parquet de Lille (nord de la France) d'ouvrir une enquête sur des faits «*susceptibles d'être qualifiés de viol en réunion* [viol collectif]» en lien avec l'affaire de proxénétisme dans laquelle est impliqué cet ex-directeur du Fonds monétaire international (FMI).

Les faits supposés se seraient déroulés entre le 15 et le 18 décembre 2010, quand il était encore à la tête du FMI. Ils ont été relevés par les juges d'instruction chargés de cette affaire de proxénétisme aggravé et auraient été commis pendant une soirée dans la capitale américaine à laquelle participait notamment DSK.

Le parquet a indiqué hier avoir ordonné une enquête «*conformément à l'usage*» et l'avoir confiée à la police judiciaire de Lille.

Il avait été saisi le 28 mars — soit deux jours après la mise en examen [inculpation] de Dominique Strauss-Kahn pour «*proxénétisme aggravé en bande organisée*» dans l'affaire dite de l'hôtel Carlton de Lille, par les juges d'instruction — pour des faits de «*viol en réunion*».

Ces faits font suite aux témoignages de deux prostituées belges ayant séjourné à Washington en décembre 2010 en compagnie de Dominique Strauss-Kahn et de plusieurs de ses amis, les chefs d'entreprise Fabrice Paszkowski et David Roquet, ainsi que le commissaire de police Jean-Christophe Lagarde, également mis en examen.

Ces témoignages avaient été recueillis par les policiers belges en décembre dernier, dans le cadre d'un accord avec la justice française.

L'une de ces prostituées — qui n'a toutefois pas porté plainte — indique y avoir subi au cours d'une soirée le 16 décembre 2010 certains actes sexuels de manière non consentie. «*Je n'ai pas hurlé, mais j'ai clairement dit à haute voix que je ne voulais pas*», avait déclaré la jeune femme.

Revenant sur cette audition, elle a déclaré à l'hebdomadaire *Le Point* avoir eu «*l'impression que les policiers [lui] avaient retourné la tête. Ils ont tout fait pour me tirer les vers du nez*», a-t-elle dit.

L'enquête devra éclaircir ce qui s'est passé pendant ce voyage. Interrogée par le quotidien *Le Parisien* le 13 mai, l'autre *escort-girl* belge, présente dans la même chambre, a déclaré de son côté que si sa collègue «*avait vraiment et clairement dit non*», elle serait «*intervenue, bien sûr*».

Les avocats français de Dominique Strauss-Kahn ont accusé hier justice et médias d'être «*mus par une volonté acharnée conduisant à la perte d'un homme*», après l'ouverture à Lille d'une enquête préliminaire pour viols en réunion dans le cadre de l'affaire du Carlton. «*Cette enquête établirait que Dominique Strauss-Kahn n'a jamais commis des faits de violence ni eu quelque relation que ce soit sans le consentement de ses partenaires*», ont assuré dans leur communiqué les avocats de DSK, Frédérique Baulieu, Richard Malka et Henri Leclerc.

20 ans de prison

Les enquêtes préliminaires sont toujours placées sous la responsabilité du parquet. À l'issue de cette enquête, le parquet pourra décider de classer sans suite cette partie de l'affaire, ou au contraire de la confier à des juges d'instruction pour qu'ils poursuivent les investigations.

Début mai, les avocats de Dominique Strauss-Kahn avaient nié que l'ancien chef du FMI se fût rendu coupable de «*la moindre violence, de quelque nature que ce soit*», et assuré que dans cette affaire «*les déclarations faites par les jeunes femmes étaient contradictoires*».

Un viol en réunion est passible de vingt ans de réclusion.

Dominique Strauss-Kahn, 62 ans, était en passe de devenir le principal candidat de gauche à l'élection présidentielle d'avril-mai 2012 en France lorsque les accusations de tentative de viol portées par une femme de chambre de Manhattan avaient conduit à son arrestation à New York le 14 mai 2011.

Il avait peu après démissionné de son poste au FMI et renoncé à sa candidature aux fonctions de chef de l'État en France.

DSK a depuis bénéficié d'un non-lieu au pénal dans l'affaire. Une procédure civile est toujours en cours.

Agence France-Presse



Camps d'été 2012

MWS DEPUIS 1983

CAMPES D'IMMERSION EN ANGLAIS



Pour étudiants de 7 à 17 ans
Centre-ville de Montréal et Toronto
Camp de jour et résidence
www.mwscamps.com

Pour information:
à Toronto: (416) 921-6998
à Montréal: (514) 531-4193
office@mwscamps.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Isabelle Sanchez
au 514 985-3454 ou à isanchez@ledevoir.com

Visite princière au Canada

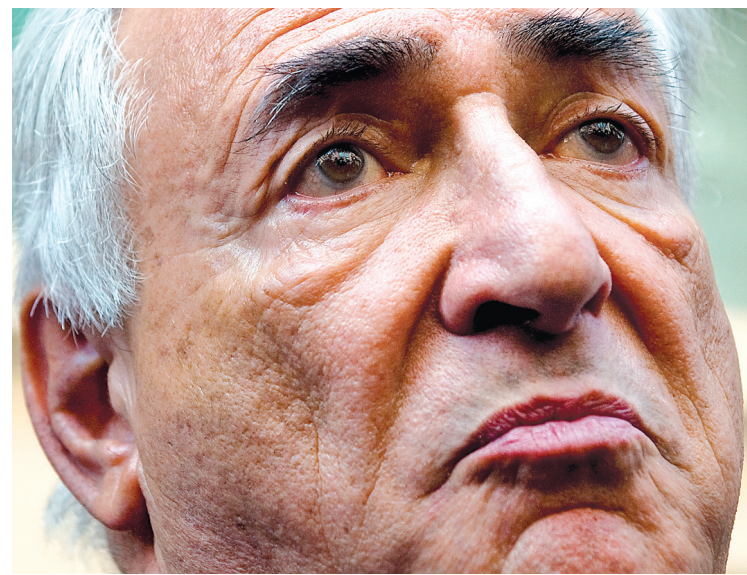
Gagetown — Le prince Charles et son épouse, Camilla, ont commencé hier leur visite au Canada à la base militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, où le duc de Cornwallis avait suivi sa formation de pilote de l'armée de l'air. Le prince s'est dit ravi de commencer son voyage à la base où, dans les années 1970, il s'était entraîné en tant que pilote d'hélicoptère naval. Une base qu'il a qualifiée à la blague de «*zone d'exercices au milieu de nulle part*». Le gouverneur gé-

néral, David Johnston, le ministre du Patrimoine, James Moore, et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, David Alward, ont accueilli le couple sous un ciel ensoleillé, après le salut officiel de 21 coups de canon. Charles et Camilla ont assisté à une cérémonie de remise des certificats de citoyen-neté pour 12 nouveaux Canadiens — deux pour chaque décennie de règne de la reine. Le prince Charles et son épouse se sont ensuite envolés pour Toronto, où ils devaient admirer des feux d'artifice en soirée. Diverses activités sont au programme aujourd'hui en Ontario. — *La Presse canadienne*

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi



STEPHEN CHERNER AGENCE FRANCE-PRESSE

Les faits reprochés à Dominique Strauss-Kahn seraient survenus à Washington entre le 15 et le 18 décembre 2010.

Guy Breton,
RecteurLE CERCLE CANADIEN
MONTREAL
THE CANADIAN CLUB

PARTENAIRE PRINCIPAL

Bell

COMMANDITAIRES DE SAISON

Financière
Sun Life

BMO



COMMANDITAIRE D'ÉVÉNEMENT

Deloitte
Simon & Schuster & TruettL'Université de Montréal :
Un laboratoire pour inventer l'avenir

La recherche scientifique est tout aussi cruciale pour l'avenir d'une société que la formation de sa jeunesse. Guy Breton plaidera pour que le futur Pavillon des sciences, qui sera construit à Outremont, devienne un symbole de la grande ville universitaire qu'est Montréal.

Le 15 juin, 12h, Le Centre Sheraton Montréal
www.cerclecanadien-montreal.ca | 514 398-0333

ACTUALITÉS

L'économie canadienne s'accroîtra de 2,6 % en 2013, selon l'OCDE

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Après s'être contractée, l'économie canadienne s'accroîtra de 2,6% en 2013, selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

«La situation s'est progressivement améliorée, en dépit de la crise d'une dette européenne persistante et des incertitudes économiques qui en découlent. Dans ce contexte, les principaux moteurs de la croissance continueront d'être la consommation et l'investissement privés», précise-telle.

Le Canada affichera un taux de chômage de 6,6% en 2013 comparativement à 7,6% aux États-Unis et à 11,1% dans la zone euro, selon le rapport *Perspectives économiques* dévoilé aujourd'hui par l'OCDE.

À cet égard, la situation de l'Europe va de mal en pis, le taux de chômage ne cessant de grimper depuis 2009: 9,4% (2009), 9,9% (2010), 10% (2011), 10,8% (2012) et 11,1% (2013). C'est du jamais vu depuis la création de la zone euro, en juin 1997.

Mauvais élèves de l'Union Européenne, l'Espagne et la Grèce afficheront tous deux un taux de chômage supérieur à 20% en 2013, c'est-à-dire respectivement 25,3% et 21,6%, selon les projections de l'OCDE.

«Le programme d'ajustement économique approuvé en mars 2012 donne le temps à la Grèce de poursuivre les réformes fondamentales dont elle a besoin. Il devrait être mis en œuvre avec rigueur pour rétablir la croissance et stabiliser les finances publiques», souligne l'OCDE pendant que les craintes d'une sortie de la Grèce de la zone euro ne se dissipent pas, au contraire.

Depuis qu'elle n'a plus de majorité gouvernementale, la Grèce se trouve dans l'incapacité de mettre en œuvre les mesures d'austérité réclamées par Bruxelles en échange d'un maintien à flot de son économie.

En revanche, aux États-Unis, après avoir atteint 9,6% il y a deux ans le taux de chômage pique du nez: 8,9% (2011), 8,1% (2012) et 7,6% (2013).

Prix des propriétés sous surveillance

D'ailleurs, sans sous-estimer les risques d'assombrissement des perspectives économiques canadiennes par la crise de la dette souveraine européenne, l'OCDE rappelle que la croissance économique du Canada dépendra dans une large mesure de celle de son voisin du sud, les États-Unis.

Au pays, la possibilité d'une «chute brutale des prix des propriétés» dans certaines grandes villes canadiennes aurait son lot de conséquences sérieuses sur les perspectives économiques. D'autre part, des centaines de milliers de ménages à travers le Canada redoutent toute hausse du taux directeur de la Banque du Canada et, par ricochet des taux hypothécaires, ce que l'OCDE préconise, mais pas dans l'immédiat.

«La Banque du Canada a adopté une politique monétaire appropriée compte tenu des risques qui pèsent sur les perspectives économiques et le resserrement budgétaire, mais le retrait des mesures de stimulation monétaire sera justifié lorsque ces risques s'amenuiseront», souligne le rapport de l'OCDE.

Le Devoir

Évolution du taux de chômage

	2009	2010	2011	2012	2013
Canada	8,3	8,0	7,5	6,9	6,6
États-Unis	9,3	9,6	8,9	8,1	7,6
Europe (Zone euro)	9,4	9,9	10,0	10,8	11,1
Allemagne	7,4	6,8	5,7	5,4	5,2
Espagne	18,0	20,1	21,6	24,5	25,3
France	9,1	9,4	9,3	9,8	10,0
Grèce	9,5	12,5	17,6	21,2	21,6

Perspectives économiques, Mai 2012, OCDE



BRENDAN MCDERMID REUTERS

Après une journée difficile, le titre de Facebook a clôturé à 34,03 dollars.

Le titre de Facebook dégringole

L'action a chuté de près de 11 % à son deuxième jour de cotation

Facebook a plongé hier, le scepticisme des investisseurs sur sa valorisation astronomique l'emportant dès son deuxième jour de cotation, alors que seul le soutien des banques avait permis vendredi de sauver de l'échec son entrée en Bourse ultramédiatisée.

Chutant d'environ 8% en dessous de son prix d'introduction à l'ouverture de son deuxième jour de cotation, l'action Facebook a perdu plus de 4 dollars, ou 10,99%, pour finir à 34,03 dollars, après avoir brièvement perdu jusqu'à 13,68% en matinée.

À la différence de vendredi, où la morosité générale ambiante avait pu peser sur le titre, cette fois sa chute représentait un vrai contraste par rapport au rebond perceptible sur tous les marchés américains.

Cette contre-performance de «FB» illustrait pour beaucoup le scepticisme persistant des investisseurs envers la solidité de Facebook, un temps occulté par l'énorme engouement du public pour le géant des réseaux sociaux sur Internet.

Alors qu'il y a quelques jours à peine, certains analystes estimaient que Facebook et ses banquiers, au premier rang desquels Morgan Stanley, auraient pu fixer un prix supérieur à la fourchette de prix annoncée, de 28 à 35 dollars, beaucoup finissaient par trouver que les 38 dollars retenus étaient finalement peut-être excessifs.

«Quelqu'un s'est trompé en fixant le prix, cette bourde signifie que le prix de l'action a été fixé trop haut», relevait l'ana-

lyste Douglas McIntyre sur le site spécialisé 247WallSt.com.

Vendredi, les banques avaient pu éviter que l'introduction en Bourse tourne au désastre en soutenant le titre à bout de bras, à coups d'achats de titres. L'action n'était jamais tombée sous les 38 dollars, même si elle avait longtemps tourné autour de ce seuil.

Mais hier, «ce soutien semble épuisé», a noté Lou Kerner, fondateur du Social Internet Fund. Aujourd'hui, «les investisseurs sont sur la défensive. La plupart d'entre eux pensaient que [Facebook] était

«Quelqu'un s'est trompé en fixant le prix, cette bourde signifie que le prix de l'action a été fixé trop haut»

une bonne affaire, et maintenant que ce n'est pas le cas, personne ne sait jusqu'où cette descente peut aller», a-t-il ajouté.

A Wedbush Securities, Michael James a remarqué de son côté que le marché semblait animé essentiellement par des professionnels à la recherche de profits rapides. «C'est le titre sur lequel il y a eu le plus d'échanges vendredi et cela le sera probablement aujourd'hui [hier]», a-t-il noté, estimant qu'il y a beaucoup d'acteurs de court terme qui s'intéressent au titre.

En effet, aux États-Unis du moins, les particuliers sont fortement dissuadés par leurs courtiers de céder leurs titres avant 15 jours au moins de cotation, sous peine d'être exclus à l'avenir de nouvelles entrées en Bourse.

Certains analystes notaient que ces échanges des premiers jours n'étaient pas forcément indicatifs d'une tendance à long terme: «cela rappelle l'entrée en Bourse de Google, qui avait peiné à ses débuts», a noté M. Kerner. «Mais quand Facebook publiera ses chiffres du deuxième trimestre, à la mi ou à la fin juillet, les actions s'échangeront plus sur [la base] des fondamentaux, plutôt que sur la peur».

Google pèse aujourd'hui quelque 200 milliards de dollars de capitalisation boursière, contre 23 milliards au moment de son entrée en Bourse en 2004.

Site aux 900 millions d'utilisateurs dirigé par un jeune patron de 28 ans, Facebook, lui, a commencé son existence de société cotée avec une valorisation de plus de 100 milliards de dollars, ce qui peut décourager des mouvements de hausse.

Trip Chowdhry, un analyste de Global Equities Research parmi les plus critiques des performances de Facebook, notait hier que le réseau social était, avec YouTube (groupe Google), l'un des principaux bénéficiaires de la déconfiture de leur concurrent Yahoo!, en termes de recettes publicitaires récupérées. «Nous pensons que Facebook est une bonne entreprise, mais pas à ce niveau de valorisation», écrivait-il hier.

Agence-France-Presse

Le Québec inc. attendu dans la capitale nationale

ISABELLE PORTER

Tout le gratin du monde des affaires converge à Québec aujourd'hui pour assister au dîner-conférence du président du Comité olympique, Jacques Rogge.

Guy Laliberté, Pierre Karl Péladeau, Michael Sabia, Alain Vachon, George Cope... Les figures les plus connues du monde des affaires seront présentes. «C'est le Québec inc. au complet qui vient. Prenez n'importe quelle compagnie ou organisme, ils vont être là», résume le porte-parole de l'événement Pierre Morasse.

Organisée en marge du Congrès SportAccord, la conférence est une initiative de Marcel Aubut, le président du Comité olympique canadien. Son objectif est d'amasser 500 000 \$ pour les athlètes.

Pas moins de 4000 personnes sont attendues dans l'une des salles du Centre de foires sur le site du Colisée.

Dans un communiqué diffusé mercredi, les organisateurs ont donné une idée du faste entourant cet événement qu'on promet déjà «historique»: 120 cuisiniers, 650 kilos de viande, 4200 œufs de caille, 250 kilos de poissons, homards et fruits de mer, 26600 assiettes, etc.

Certains des plus grands chefs du Québec se partageront le menu: Marie-Chantale Lepage du Château Bonne-Entente, Jean-Luc Boulay du St-Amour, Daniel Vézina du Laurie Raphaël, Joseph Sarrazin du 47° parallèle et François Blais du Bistro B.

Tous ces cuisiniers ont accepté de donner leur temps gratuitement. Pas moins de 13 cuisines temporaires vont devoir être aménagées pour les accueillir. En plus des gens d'affaires, des personnalités d'autres domaines, comme Julie Payette et Eric Lucas, ont confirmé leur présence. Les artistes Mario Pelchat et Nadja doivent chanter pendant le dîner.

Les participants devaient déboursier entre 2500 et 5000 \$ pour avoir une table à cet événement. Selon M. Morasse, 55% d'entre eux viennent de l'extérieur de la capitale.

Le Devoir

EST-CE QUE VOTRE ENTREPRISE DEVRA PRENDRE SA RETRAITE EN MÊME TEMPS QUE VOUS ?

Le transfert de votre entreprise représente l'une des plus importantes décisions de votre vie. C'est pourquoi nos directeurs de comptes et leur équipe d'experts vous accompagnent, de même que votre relève, à chacune des étapes de ce grand projet. Quel que soit le type de transfert, quel que soit le secteur d'activité.

Desjardins & Cie

C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises.

desjardins.com/transfertentreprise



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

ÉDITORIAL

CRISE DE L'EURO

Pâle G8

À peine la monnaie était-elle inventée que circulait déjà le dicton enseignant que le temps, c’est de l’argent. On exagérera à peine en stipulant que tous les dirigeants occidentaux sont bien conscients de ce fait, à une exception: Angela Merkel. Si, dans le cadre du G8, elle a consenti une concession, il n’en demeure pas moins que sa volonté moralisatrice l’empêche d’observer la brutale réalité de certains faits économiques. Des faits qui, si l’on n’y prend garde, risquent de violenter la planète financière dans le courant de l’été.

S

igne des vives inquiétudes dont la Grèce est le moteur, à la veille comme à l’avant-veille du G8 présidé cette année par les États-Unis, un nombre imposant de gestes ont été faits souvent accompagnés de paroles conjuguées à l’enseigne de la gravité. Un, le FMI a annoncé qu’il suspendait (!) tous ses contacts avec la Grèce jusqu’aux prochaines élections prévues le 17 juin. Deux, l’agence de notation Fitch a indiqué qu’elle avait ramené la valeur de la Grèce et des principales banques du pays à une fiction. Trois, un rapport précisait que les établissements financiers grecs étaient confrontés au pire des scénarios: des retraits massifs. En deux ans, ceux-ci ont perdu environ 100 milliards de dollars ou 30% du total des dépôts. Quatre, le premier ministre Dave Cameron s’avance vers la caméra et déclare: «... *soit elle* [la zone euro] *se réconcilie, soit elle va vers une possible désagrégation* ».

Lorsque les membres du G8 s’assoient autour de la table, ils savent pertinemment qu’il faut convertir Merkel aux vertus de la croissance. Effectivement, et ainsi que le souligne le communiqué final, elle convient qu’il faut favoriser la croissance. Bref, que l’austérité pour l’austérité n’est pas la solution. Mais voilà, de retour en Allemagne, elle a fait ce qu’elle fait depuis l’éclatement de la crise grecque en mars... 2010! Elle souffle le chaud et le froid. Elle louvoie jusqu’à plus soif.

Hier en effet, lors d’une réunion préparatoire au énième sommet de la dernière chance de l’Union européenne (UE) qui se tiendra demain, le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, a signalé à son homologue français, Pierre Moscovici, que les « euro-obligations » restaient taboues. Autrement dit, les Allemands ne veulent toujours pas amorcer une négociation sur la mutualisation des risques tout en sachant que cette position va augmenter passablement le coefficient de difficulté auquel les banques espagnoles et italiennes sont déjà exposées.

Il est fort probable que l’on va assister à une consommation imbécile du temps comme ce fut le cas avec la Grèce. Mais encore? En octobre dernier, après avoir pris connaissance du plan d’austérité le premier ministre grec de l’époque, Georges Papandréou, constate que les ramifications de celui-ci sont si profondes qu’elles doivent être soumises à un référendum. C’est un secret de Polichinelle que les colères combinées de Merkel et de Nicolas Sarkozy l’ont fait reculer. Depuis que s’est-il passé? Huit mois plus tard, les Grecs ont transformé les législatives en un référendum sur le fameux plan. Pire, les résultats ayant été ce que l’on sait, un autre scrutin est prévu. Comme dirait le sieur de La Palice, à cause de Merkozy, l’UE a perdu neuf mois. Après avoir évoqué maintes fois le déficit économique, il serait temps d’évoquer le déficit politique.

JUSTICE

De sang-froid

Est-il possible qu’une décision de la cour justifiée en droit ne soit pas pour autant acceptable socialement?

Non, il ne sera pas question ici de manifestations étudiantes, mais d’un jugement de la Cour supérieure qui ordonne au Cégep du Vieux-Montréal de verser 430000\$ de dédommagement à M^{me} Francine Senécal pour avoir résilié son contrat de directrice générale avant même son entrée en fonction, à l’automne 2008.

Rappelons qu’à cette époque, M^{me} Senécal siégeait au comité exécutif de la Ville de Montréal à titre de vice-présidente, aux côtés du président Frank Zampino. Ayant décidé de quitter le comité exécutif, M^{me} Senécal avait posé sa candidature au poste de directrice générale du cégep qui l’a retenue. Mais voilà que quelques jours après l’embauche, *La Presse* révèle que le mari de M^{me} Senécal, M. Martial Fillion, directeur général de la Société d’habitation et de développement de Montréal (SHDM), fait l’objet d’une enquête interne de la Ville au sujet d’une grosse transaction immobilière.

M. Fillion n’est pas un parfait inconnu puisqu’il avait été le chef de cabinet de Gérard Tremblay à ses premières années à la mairie, d’où il est passé directeur général de la SHM devenue par la suite SHDM, sous la responsabilité directe du président du comité exécutif de Montréal, Frank Zampino.

Pressé de questions par la communauté collégiale inquiète de voir arriver une personne aussi proche d’un homme soupçonné de graves irrégularités (pour lesquelles il sera suspendu, puis remercié et finalement accusé

de fraude en compagnie de Frank Zampino), le conseil d’administration du cégep entreprend un processus de réflexion qui l’amène à résilier le contrat de sa future directrice générale un mois avant qu’elle entame son mandat de cinq ans.

Dans un jugement rendu sur la base des faits exposés par les parties, le tribunal en vient à la conclusion que le collège n’avait aucun « *motif sérieux* » pour résilier le contrat. Il va plus loin en l’accusant d’avoir fait preuve d’une « *hypersensibilité à la couverture médiatique* » pour conclure: « *On se serait attendu ici à plus d’objectivité, plus de recul, plus de sang-froid.* »

Plus d’objectivité et de sang-froid? Avec tout ce que l’on sait aujourd’hui de la corruption à Montréal, qui peut reprocher au Collège d’avoir été sensible à l’avis unanime de la communauté collégiale?

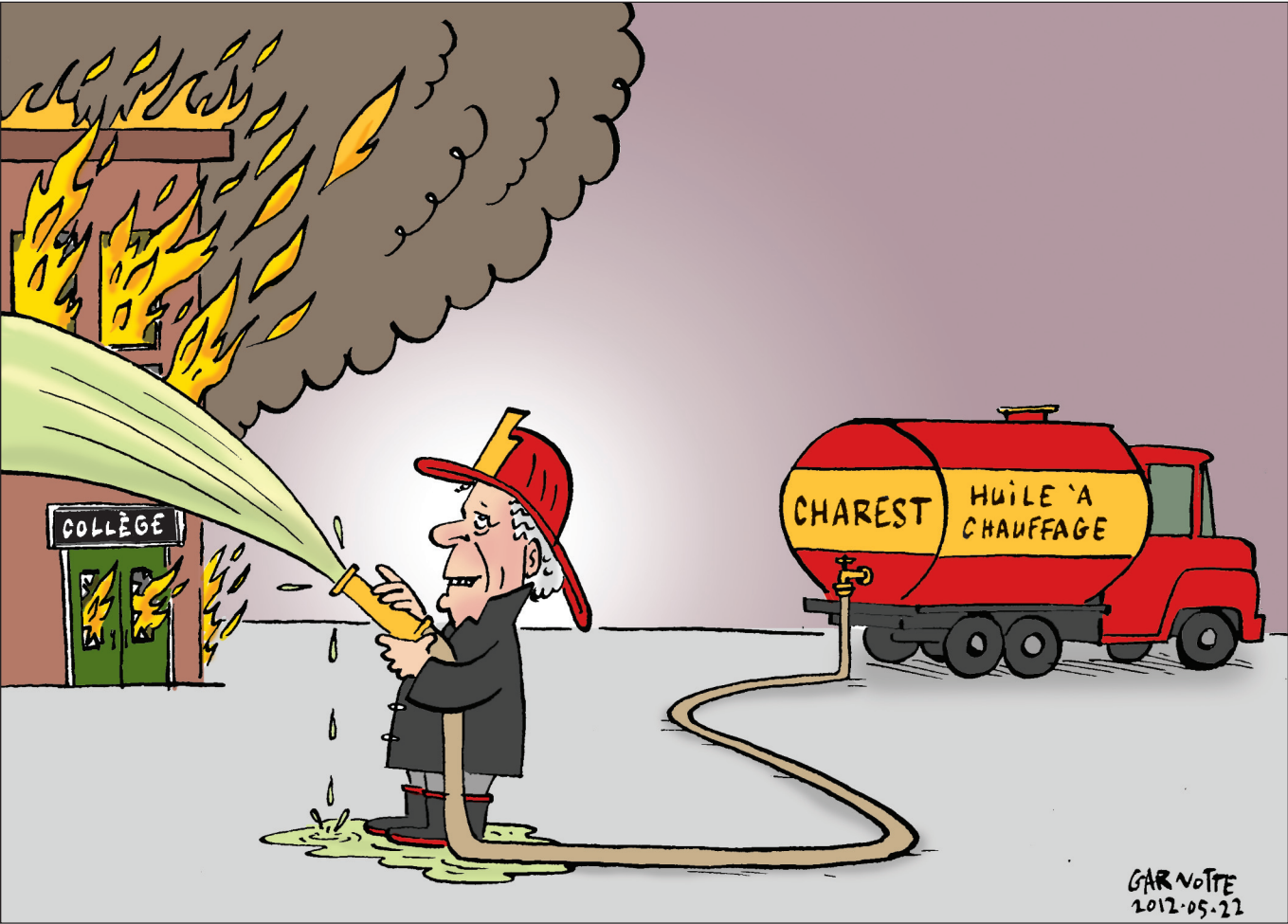
Le problème auquel fait face le défenseur dans une poursuite civile comme celle-ci, c’est que, faute de preuves policières comme lors d’un procès criminel, il est à peu près impossible de démontrer qu’une personne était ou non au courant de ce qui se tramait entre celui avec qui elle partageait sa vie et son patron, lequel était aussi son collègue au sein du comité exécutif de la Ville.

Compte tenu de la vocation particulière d’un établissement d’enseignement, le collège allait-il se permettre de confirmer l’embauche d’une personnalité publique médiatisée dont il avait des motifs raisonnables de croire qu’elle ne pouvait pas ne pas être au courant de ce qui se passait dans son entourage? En somme, le collège n’a-t-il pas plutôt fait preuve de sang-froid et même de courage dans cette affaire, au risque d’en payer le prix?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

La responsabilité

On peut vraiment entendre n’importe quoi depuis le début du conflit étudiant. Entre autres que l’étirement et le pourrissement du conflit seraient dus à l’intransigeance des étudiants en grève. Je fais une tout autre lecture de la situation. Je crois que si l’ensemble de tous les étudiants s’était montré parfaitement solidaire depuis le début, la crise n’aurait jamais vu le jour. Tout serait réglé à l’heure actuelle.

Ces jeunes qui se disent responsables et qui n’ont pas hésité à accorder un appui tacite ou sans équivoque à l’attitude de fermeture du gouvernement Charest devraient donc au moins assumer cette responsabilité ultime: celle d’avoir contribué à envenimer une situation dont toutes les retombées ne nous sont pas encore connues et dont certaines s’avèrent déjà très lourdes: traumatismes, blessures, criminalisation et perte de confiance dans les institutions démocratiques.

Danielle Beaulieu,
professeure à la retraite
Montréal, le 17 mai 2012

Je porterai le carré rouge

Hier [le 16 mai dernier], M. Charest annonçait le dépôt d’une loi spéciale visant à régler le conflit étudiant. Aujourd’hui, j’ai réfléchi. Et demain, je commencerai à porter le carré rouge. Mon carré rouge ne représentera pas la gratuité scolaire, avec laquelle je suis en désaccord. Mon carré rouge ne cautionnera aucune forme de violence, avec laquelle je suis en désaccord. Mon carré

rouge ne m’emmènera pas dans la rue, car je crois plus à la discussion qu’aux hauts cris. Mon carré rouge n’est pas une hantise des services policiers, que je respecte et qui, dans cette pénible situation, sont, d’une certaine façon, des boucs émissaires. Mon carré rouge sera une opposition immédiate et franche envers la démagogie ultime utilisée par nos élus. Mon carré rouge sera une demande d’accessibilité raisonnable aux études pour tous, pour plusieurs années, pas seulement pour quelques-uns qui se buttent à des portes barricadées aujourd’hui!

Mon carré rouge sera une représentation visuelle de mon indignation face à la fausse démocratie dans laquelle on pense vivre. Mon carré rouge sera une demande de réflexion, une demande de réveil adressée à mes concitoyens endormis par la langue de bois beaucoup trop répandue. Et tant mieux si certains m’interpellent, car je pourrai échanger avec eux, les forcer à réfléchir. Car, peu importe notre cheminement académique, être apte à discerner la démagogie et les faits réels, c’est aussi ça, être citoyen d’une société éduquée. Pour plusieurs, ça semble malheureusement trop difficile...

Olivier Lalonde
Rosemère, le 17 mai 2012

Un vote honteux

François Rebello,
Autant j’ai été fier de ton élection comme député, autant aujourd’hui j’ai honte et je n’en crois pas encore mes yeux et mes oreilles lorsque je t’ai vu ce matin, te lever et voter pour l’adoption de la motion sur le projet de loi 78.

Lors du lancement de la CAQ, j’ai vu un espoir pour le Québec de sortir du marasme économique et je t’ai félicité pour ton courage et ton choix de quitter le PQ; comme toi, j’ai moi-même adhéré à la CAQ, mais aujourd’hui, 18 mai 2012, je ne reconnais pas mes valeurs de démocratie, d’écoute et de respect de manifester notre désaccord publiquement, avec la position trop à droite de la CAQ qui appui cette motion.

Je rends donc ma carte de la CAQ, j’ai trop honte de votre position; à compte de ce jour, rayez mon nom de toutes vos listes (n° Membre fondateur 716).

François, comment, un jeune comme toi peut-il renier la jeunesse québécoise?

François, comment un jeune comme toi peut-il cautionner le gouvernement libéral qui bafoue les libertés démocratiques qui ont toujours fait honneur au Québec?

François, comment un jeune comme toi peut-il appuyer ce gouvernement libéral corrompu, antijeunesse québécoise?

François, toi un enfant de l’école alternative (école qui s’est battue pour le respect des valeurs sociales et démocratiques que nous avions comme parents pour nos enfants), je suis profondément choquée, indignée de voir le chemin que tu empruntes qui risque de nuire au Québec sur le plan national et international.

On entre dans une « ÈRE DE RÉPRESSION » sans pitié, d’abus de pouvoir, de mépris de la démocratie. Est-ce là le nouveau Québec que nous voulons? Moi, je dis NON...

Lucille Théroux, ex-parent école alternative Les Petits Castors de Longueuil
Le 18 mai 2012

LIBRE OPINION

Sexe: le gouvernement qui nie tout!

MATHIEU-ROBERT SAUVÉ,
DANIELLE OUELLET, THOMAS
GERVAIS, BINH AN VU AN,
RICHARD D. LAVOIE

Respectivement président, vice-présidente, trésorier et administrateurs de l'Association des communicateurs scientifiques du Québec

Le ministre du Patrimoine canadien, James Moore, se couvre de ridicule en affirmant que l’exposition *Sexe, l'expo qui dit tout*, à l’affiche du Musée canadien des sciences et de la technologie, est inappropriée pour les jeunes, à qui elle est précisément destinée. Son contenu « *ne peut être défendu et est insultant pour les contribuables* », estime M. Moore. Cédant sous la pression avant même l’ouverture des portes, le 20 mai, l’établissement a haussé l’âge minimum sans être accompagné d’un adulte de 12 à 16 ans.

Rappelons que l’exposition, créée à Montréal en 2010 par une équipe de muséologues, en collaboration avec des sexologues, des psychoéducateurs, des pédagogues, des comités de parents et d’enseignants, a remporté deux prix d’excellence après avoir été présentée — sans controverse — à Montréal et à Regina. Pour cette exposition, le Centre des sciences de Montréal a reçu plus de 250 000 visiteurs, de toutes origines et religions. Or, il n’a pas reçu une seule plainte. Tous les pro-

fesseurs sondés, sans exception, ont rapporté avoir été satisfaits de l’exposition et la recommanderaient à d’autres.

Après s’être fait remarquer pour accueillir depuis 2009 un ministre créationniste chargé des sciences et des technologies (Gary Goodyear), le cabinet conservateur de Stephen Harper s’enlise dans les orientations idéologiques et heurte l’intelligence des Canadiens. On croirait revenir aux années 1950 quand la séparation de l’Église et de l’État n’était encore que le souhait d’une minorité.

Oui, l’exposition aborde de front, dans une esthétique audacieuse, la sexualité des jeunes adultes et des thèmes comme la masturbation et le plaisir sexuel. M. Moore ne saura le nier, tous les Canadiens, peu importe leur croyance, leur origine ou leur milieu social, ont une sexualité et vivent les changements troublants de l’adolescence, l’apparition de poils pubiens, les questionnements liés au désir et à l’identité sexuelle. Ils côtoieront des pratiques sexuelles variées, comme l’homosexualité et la bisexualité.

Au Canada, les citoyens sont encore libres de construire leur éducation et leurs valeurs comme ils l’entendent sur des valeurs idéologiques ou rationnelles. Ils peuvent choisir de se préserver pour le mariage ou pratiquer l’échangisme en privé. Et ce n’est pas au gouvernement de décider

s’il faut les priver des dernières connaissances et d’une éducation scientifique.

Cette exposition — développée avec le plus grand souci éthique et éducatif — contribue surtout à nourrir la culture scientifique. N’est-il pas préférable que les jeunes trouvent réponse à leurs questions par la voie choisie des spécialistes en éducation plutôt que par tâtonnement sur des sites Internet ou en glanant des informations partielles de leur entourage? L’exposition présente notamment l’histoire de la contraception et les meilleures façons de limiter la transmission de maladies. Rappelons que les infections sexuellement transmissibles constituent une source de préoccupation croissante pour la santé publique, comme l’indique l’Agence de santé publique du Canada. « *La majorité des cas de chlamydia et de gonorrhée continuent d’être observés chez les Canadiens âgés de 15 à 29 ans: en effet, 80% des cas de chlamydia et 70% des cas de gonorrhée sont signalés dans ce groupe d’âge.* » (www.phac-aspc.gc.ca/cpho-acsp/statements/20120213-fra.php).

Le seul élément positif des déclarations obscurantistes du ministre Moore, et de la cinquantaine de plaintes provenant de groupes religieux et de visiteurs rétrogrades, aura d’ailleurs été d’attirer l’attention du public sur cet événement qui mérite le détour.

IDÉES

LOI 78

Liberté d'étudier et liberté de travailler

JACQUES ROUILLARD

Professeur d'histoire sociale au département d'histoire de l'Université de Montréal

Il y a un rapprochement intéressant à dresser entre l'évocation de la liberté d'éducation avancée par le gouvernement à l'appui du projet de loi 78 et la liberté de travail longtemps évoquée pour permettre l'embauche de briseurs de grève. Dans le cas de conflits relevant du Code du travail, cette embauche est interdite depuis 1977 avec l'adoption de la loi 45 sous le gouvernement du Parti québécois. Voyons dans quelle circonstance cette loi a été adoptée.

Le premier ministre Jean Charest évoque le droit fondamental des étudiants d'avoir accès aux établissements d'enseignement au nom de la liberté d'éducation. Ceux qui veulent étudier, précisait-il, «*ont le droit de le faire dans un environnement sécuritaire sans se faire barrer la porte*» tandis que ceux qui refusent de rentrer en classe «*ont toujours le droit de manifester sans violence*». Pour le ministre des Finances Raymond Bachand, l'adoption de la loi représente «*une journée de liberté*» «*parce qu'est affirmé le droit d'étudier en liberté, sans être bousculé, sans être violenté*».

Les étudiants au carré vert auraient donc individuellement le droit de poursuivre leurs cours tandis que les étudiants au carré rouge devraient se contenter de manifester leur désaccord, sans plus. Leur piquet de grève bloquant l'accès aux cours devient une atteinte injustifiée à la liberté des étudiants de recevoir leur éducation.

Les carrés rouges, qui respectent une décision prise démocratiquement en assemblée générale, appellent à la solidarité et comprennent bien que la reprise des cours signifie l'échec de leur boycottage. Il suffit qu'une faible minorité d'étudiants retournent en salle de classe pour que les cours soient dispensés. Leurs grèves deviennent alors inefficaces, un geste purement symbolique.

Reconnus depuis les années 1960

La protection de la liberté des étudiants d'accéder à leurs cours a d'abord été cautionnée par des injonctions. Devant leur insuccès, la loi d'exception 78 a pris le relais avec des amendes salées pour tous ceux qui entraveraient la liberté d'éducation. Deux valeurs issues de principes démocratiques s'affrontent: le respect de décisions rendues par des assemblées syndicales et la liberté individuelle des étudiants d'accéder à leurs cours.

Les syndicats étudiants ne sont pas régis par le Code du travail, mais ils sont reconnus comme des organisations légitimes représentant les étudiants par le gouvernement et les institutions d'enseignement depuis les années 1960. La loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants permet même la cotisation à la source et leur action s'apparente à celle des syndicats de travailleurs salariés.

Il y a un beau parallèle à tracer entre les grèves décidées en assemblée générale par les travailleurs salariés et la liberté de travail longtemps évoquée par les employeurs, les gouvernements et les tribunaux pour permettre aux briseurs de grève de rentrer au travail. Comment les lois régissant les relations du travail ont-elles concilié la liberté de travail avec le droit collectif des travailleurs de faire grève?

Pendant longtemps, même si le droit de grève a été très souvent exercé, il est demeuré, selon la loi, une disposition ne restreignant pas la liberté des travailleurs de vaquer à leur tâche et celui des employeurs de remplacer des grévistes par des *scabs*. La liberté de travail l'emportait sur le droit de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La protection de la liberté des étudiants d'accéder à leurs cours a d'abord été cautionnée par des injonctions. Devant leur insuccès, la loi d'exception 78 a pris le relais avec des amendes salées pour tous ceux qui entraveraient la liberté d'éducation.

grève qui se limitait à la symbolique de faire du piquetage devant l'entreprise.

Dans plusieurs cas de conflits où des briseurs de grève sont embauchés, il y a eu intimidation, violence, intervention de la police, arrestations, injonctions, etc. On comprend les grévistes de ne pas apprécier le fait que leur emploi soit menacé par des travailleurs qui ne respectent pas la solidarité syndicale. Leur moyen de pression devient alors inefficace et leur grève, un échec à plus ou moins long terme.

Briseurs de grève

L'histoire des relations de travail au Québec est parsemée de conflits qui ont dégénéré en violence après l'embauche de briseurs de grève. Des conflits célèbres, souvent illégaux, sous l'administration de Maurice Duplessis comme les grèves de l'amiante de 1949, de Louiseville en 1952 ou de Murdochville en 1957 résultent de la présence de briseurs de grève.

Au début des années 1970, période de grande militance (392 arrêts de travail en 1974 et 1975; 58 en 2011), de longues grèves illégales assorties d'injonctions par les tribunaux ont perturbé fortement le climat social au Québec: grèves à la Commission de transport de Montréal (1974), chez Firestone de Joliette (1973-1974), parmi les travailleurs de la construction à Montréal (1975). Et surtout le débrayage de 20 mois à la United Aircraft (Pratt et Whitney) de Longueuil (1974-1975) marqué par des congédiements, du vandalisme, des menaces à l'égard des briseurs de grève, une occupation de l'usine vidée par la Sûreté du Québec, tabassage de grévistes, etc. Les lois du travail et les tribunaux protégeaient toujours la liberté de travail et celle des employeurs d'embaucher des briseurs de grève. A l'époque comme de nos jours,

plusieurs commentateurs et editorialistes réclamaient le respect de la loi et l'ordre.

Situation déplorable

Mais, en 1974, devant l'avalanche d'injonctions demandées pour outrages au tribunal, le juge en chef de la Cour supérieure, Jules Deschênes, estimait que les recours aux tribunaux n'étaient pas une façon de régler les conflits sociaux en écrasant «*une masse de citoyens par l'amende et la prison*».

Évaluant que la désobéissance civile généralisée dévaluait le pouvoir judiciaire, il invitait le pouvoir politique à l'imagination pour «*inventer de moyens nouveaux*» pour régler les conflits. En juin 1975, le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, qualifiait la situation sociale de «*déplorable*» et précisait que son ministère avait pris «*des mesures pour faire triompher l'ordre et la loi, seules garanties valables de la jouissance des libertés individuelles*».

La violence engendrée par l'embauche de briseurs de grève déterminait, en 1975, le Parti québécois sous la direction de René Lévesque à intégrer à son programme l'interdiction de briseurs de grève. C'était un pari risqué, car l'opinion publique en avait soupé des grèves à répétition, surtout dans le secteur public. Mais le climat social tendu donnait aussi une impression de chaos ce qui a favorisé l'élection du Parti québécois, l'année suivante, avec une forte majorité. Tenant promesse, il adoptait, en 1977, la loi 45 qui comprenait l'interdiction de briseurs de grève.

Espace de droit social

Depuis ce temps, c'en est fini au Québec des empoignades et de la violence sur les piquets de grève. Cette mesure a renforcé le pouvoir syndical tout en contribuant à assurer une meilleure paix sociale.

Depuis la légalisation du syndicalisme en 1872, la législation du travail a institué un espace de droit social dans un système juridique fondé sur la liberté individuelle, l'égalité des individus et la protection de la propriété privée. La liberté de travail a été graduellement érodée par de nouvelles lois pendant des périodes où les conflits syndicaux, largement illégaux, se sont multipliés, notamment en 1942-1944, en 1963-1965 et en 1974-1976.

Limites du recours à la loi

Pour éviter le dérapage social, le législateur a même permis en 1977 que les décisions démocratiques prises en assemblée syndicale puissent limiter sérieusement la liberté de travail et le droit d'embauche des employeurs.

La loi antibriseurs de grève ne s'applique pas aux étudiants, ce qui a donné lieu aux débordements sur les piquets de grève et à l'adoption de la loi 78. A mon avis, il sera fort difficile de faire respecter le retour normal des étudiants dans leurs salles de classe. Les carrés rouges useront de leur imagination pour l'empêcher; ils n'en ont pas manqué jusqu'ici. Plutôt qu'une loi excessive qui s'attaque aux droits d'association, d'expression et de manifestation, vaut beaucoup mieux une entente négociée.

Aujourd'hui comme hier, le recours à la loi et l'ordre a des limites pour régler les conflits sociaux d'envergure. Comme le recommandait le juge Deschênes en 1974, le pouvoir politique doit «*trouver les remèdes appropriés*» pour régler ces conflits qui dévalorisent trois piliers de notre société démocratique: l'autorité politique, le pouvoir judiciaire et le système de maintien de l'ordre. Et les remèdes sont encore plus nécessaires lorsque ces conflits concernent les jeunes qui formeront la société de demain.

CONFLIT ÉTUDIANT

Ou comment oublier les vrais problèmes

MARCEL BOYER

Professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal et Fellow du CIRANO et du C.D. Howe Institute

Il faut vraiment être un pays sans problème et sans souci pour devoir se quereller ainsi sur des enjeux vraiment mineurs, comme des droits de scolarité somme toute relativement très faibles avant et après la hausse. Bien que tout le monde veuille recevoir les meilleurs services en tout, personne ne veut en payer le prix ou plutôt tout le monde préfère faire payer quelqu'un d'autre: c'est normal. Et ça passe mieux dans

les médias si c'est camouflé comme «*projet de société*».

Pendant qu'on se chamaille ainsi sur des enjeux enfantins (les droits de scolarité, pas la loi spéciale), on peut oublier les vrais problèmes spécifiques auxquels le Québec fait face. On peut illustrer l'ampleur de l'enlèvement social et économique relatif du Québec à l'aide des constats suivants.

1. Seulement 17,6% des emplois à temps plein créés au Canada depuis 30 ans l'ont été au Québec; si le Québec avait créé des emplois au même rythme que le reste du Canada (ROC), il aurait créé sur cette période 300 000 emplois de plus que le nombre d'emplois effectivement créés; pour que le taux d'emploi au

Québec, à 60% en moyenne pour les dix dernières années, atteigne celui du ROC à 63,1%, il faudrait 200 000 emplois supplémentaires au Québec.

2. Entre 1981 et 2011, le nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans a diminué de près de 12% (moins 166 000) au Québec alors que ce nombre augmentait de 6,7% (plus 278 000) au ROC et augmentait de 20% aux États-Unis. Quant à la population des 15-44 ans (jeunes familles, jeunes travailleurs), elle a diminué au Québec de 5,4% (moins 180 000) alors qu'elle augmentait de 22,6% (plus 2 millions) au ROC et de 16,7% aux États-Unis: le Québec perd sa population de jeunes et de jeunes familles.

Cette perte est directement reliée à sa mauvaise performance en création d'emplois.

3. Depuis trente ans, le Québec représente bon an mal an le tiers des prestataires d'assurance-emploi au Canada; le Québec versera cette année environ 3,5 milliards à la caisse et recevra environ 6 milliards en prestations, soit 2,5 milliards de plus.

4. Par rapport au ROC, les investissements des entreprises en pourcentage du PIB sont inférieurs de 2,9 points de pourcentage en moyenne depuis 10 ans. Cela implique un déficit d'investissements de 73,0 milliards (en \$ de 2002). Les déficits chroniques au chapitre des investissements des entreprises sont à

la fois le témoin et le précurseur d'une dégradation continue de la position concurrentielle du Québec, une situation d'autant plus préoccupante que notre économie est fortement ouverte vers l'extérieur: près de trois emplois sur cinq dépendent de marchés extérieurs au Québec.

5. L'équilibre social macroéconomique du Québec, résultant des décisions des individus, des ménages, des entreprises et des gouvernements, se traduit par une utilisation relativement faible de nos ressources humaines potentielles (taux d'emploi relativement faible), une proportion relativement élevée de nos ressources humaines et matérielles consacrée à satis-

faire nos demandes de biens de consommation et de services gouvernementaux (soi-disant gratuits) au détriment des investissements des entreprises et des administrations publiques avec comme conséquence une création d'emplois et des gains de productivité anémiques.

Et pendant ce temps, on s'amuse collectivement à se créer des problèmes, oups! des «*projets de société*». La VRAIE social-démocratie, ce n'est pas ça! Si on voulait un VRAI projet de société, digne d'une nouvelle révolution tranquille, il faudrait retrouver nos manches et faire preuve d'intellection et de courage collectifs pour contrecarrer et renverser les cinq constats ci-dessus.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé). **Information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Québec), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters). **Information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre). **Information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Eric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre). **Information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (communis internet); Anabelle Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Rittino-Parazzelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

VERNER

SUITE DE LA PAGE 1

çoit comme tous les sénateurs un salaire annuel de 132 000 \$. Silence qui est aussi de mise face aux médias : invisible lors des réunions hebdomadaires du caucus conservateur à Ottawa, M^{me} Verner a décliné une demande d'interview pour cet article, son adjoint expliquant qu'elle n'était pas disponible.

Accrochée au vol par *Le Soleil* en marge d'un événement il y a trois semaines, Josée Verner avait indiqué qu'elle ne «*boudait pas*» ses anciens électeurs depuis sa défaite du 2 mai 2011, mais qu'elle souhaitait demeurer dans l'ombre. «*J'ai des collègues qui font beaucoup de médias*, disait-elle. *Moi, je n'ai pas choisi cette option-là pour le moment. J'ai beaucoup de travail à faire et je me concentre sur d'autres champs d'intérêt.*»

A son bureau, on précise par écrit que «*M^{me} Verner fait les déclarations au Sénat qu'elle juge appropriées*». Invité à expliciter la charge de travail de M^{me} Verner, son adjoint rappelle qu'elle est membre de trois comités sénatoriaux (Affaires sociales, sciences et technologie; Comité mixte d'examen de la réglementation; Transports et communications).

A ces comités, M^{me} Verner se montre de fait plus active. De manière générale, tous les sénateurs qui siègent dans un comité participent aux débats, et M^{me} Verner ne fait pas exception ici. On dénote une dizaine d'interventions aux transports entre octobre et avril, et la même chose aux affaires sociales.

Quant à M. Smith, nommé une première fois au Sénat en décembre 2010, puis renommé après avoir échoué à se faire élire en mai 2011, il a pris la parole en Chambre une seule fois durant la dernière année. C'était en mars, et au sujet de «*l'ingérence des fondations étrangères dans les affaires intérieures du Canada*». Il siège au sein de trois comités.

Doublement inutile

Pour l'opposition officielle, la discrétion de M^{me} Verner et de M. Smith est injustifiable. «*Aux yeux du NPD, le Sénat est une institution inutile*, indique le député Alexandre Boulerice. *Mais quand on parle de Josée Verner, on parle de l'inutile dans l'inutile. C'est la preuve que le Sénat est devenu un endroit où on donne des cadeaux aux conservateurs défaits, une belle petite job peinarde et tranquille.*»

A tout prendre, M. Boulerice dit préférer l'attitude des sénateurs Pierre-Hugues Boisvenu ou Jean-Guy Dagenais, qui font souvent office de porte-parole des conservateurs en matière de justice et de sécurité publique. «*Ils ne sont pas plus légitimes, mais, au moins, ils travaillent*, soutient le député. *Ils sont présents, on les voit et on les entend. Ce sont des acteurs publics.*»

Selon le député bloquiste Louis Plamondon, Josée Verner et Larry Smith «*auraient au moins pu continuer à défendre les dossiers qui touchent Québec et Montréal, tenter d'apporter quelque chose. Ils ont choisi d'être silencieux en Chambre et c'est déplorable*».

Contesté

Les nominations de Larry Smith et de Josée Verner comme sénateurs représentant le Québec avaient suscité plusieurs critiques l'an dernier. Les deux venaient d'être battus aux élections lorsqu'ils ont été nommés par Stephen Harper, en même temps que Fabian Manning, un autre ex-sénateur défait comme candidat et immédiatement remplacé au Sénat par les conservateurs.

Déjà fort discrète sur la colline parlementaire — durant ses deux dernières sessions à titre de ministre des Affaires intergouvernementales, M^{me} Verner ne s'est levée en Chambre qu'à trois reprises pour répondre à des questions en lien avec son ministère, réservant plutôt 90 % de ses interventions à expliquer le refus du fédéral de financer le projet d'amphithéâtre à Québec —, M^{me} Verner a maintenant le même profil bas au Sénat. Elle pourra siéger jusqu'en 2034, même si elle s'est engagée à soutenir le projet de réforme du Sénat qui propose une limite de neuf ans à la durée du mandat des sénateurs.

N'ayant pas siégé six ans aux Communes, M^{me} Verner n'aura pas droit à une pension de députée. A la demande du bureau du premier ministre Harper, elle a par ailleurs renoncé à son allocation de transition de députée de près de 120 000 \$ lorsqu'elle a accepté le poste au Sénat.

Le Devoir

Rectificatif

Dans une dépêche de La Presse canadienne publiée le lundi 14 mai et dont *Le Devoir* a fait état, il était rapporté que les comités parlementaires de la Chambre des communes avaient tenu des séances à huis clos bien plus souvent sous l'ancien gouvernement libéral de Paul Martin que sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper. Mais La Presse canadienne a depuis appris que l'analyse menant à cette conclusion était erronée et que les données utilisées ne permettaient pas de faire une comparaison, ou même de dresser un classement parmi les différents gouvernements au sujet des séances de comités à huis clos.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les manifestations de la fin de semaine ont été marquées par de nombreux affrontements. Ici, un policier tente de calmer une collègue après une échauffourée avec des manifestants.

CLASSE

SUITE DE LA PAGE 1

à 14 h, place des Festivals, pour souligner le 100^e jour de grève.

Violents affrontements

La fin de semaine s'est soldée par deux soirées de courses poursuites entre les forces de l'ordre (Service de police de la Ville de Montréal et Sûreté du Québec) et manifestants. «*Marco? Polo! On joue à tag avec la police*», se sont amusés des manifestants dimanche soir pour inciter les clients des bars du Quartier latin à les rejoindre. Pour autant, l'ambiance des marches de cette longue fin de semaine était loin d'être bon enfant.

Déclarées illégales dès leur première heure, les marches nocturnes ont donné lieu à plus de 370 arrestations et à plus d'une dizaine de blessés chez les manifestants, dont au moins un dans un état grave. Dans la nuit de samedi et de dimanche, plusieurs milliers de manifestants se sont réunis au square Émilie-Gamelin, pour entreprendre leurs 26^e et 27^e marches nocturnes. La foule n'a pas tardé à se retrouver face aux escouades de police qui ont dispersé, parfois très violemment, les participants.

Les petits groupes dispersés ont été capables de se rejoindre à plusieurs reprises, notamment grâce à Twitter, et le Quartier latin est devenu le point central de leur regroupement. Samedi soir, un groupe a improvisé une barricade enflammée en utilisant le matériel d'un chantier de construction au croisement des rues Ontario et Saint-Denis. Le lendemain, une borne-fontaine ouverte y a inondé la rue.

Samedi soir, la terrasse du bar le Saint Bock a été mise à sac par la police, et le propriétaire évalue les dégâts à plusieurs milliers de dollars. Le propriétaire du restaurant sans gluten Zero8 a

pour sa part été arrêté alors qu'il aidait ses clients à fuir par la porte arrière.

Appel à la trêve

Lors de son point de presse d'hier après-midi, la CLASSE a tenu à souligner qu'elle n'avait jamais appelé à la casse ou au vandalisme, et que lors des manifestations qu'elle organisait, elle s'assurait de mettre en place un service d'ordre.

Dans le cadre des festivités de la Journée nationale des patriotes, Amir Khadir a abondé dans le sens de la CLASSE, estimant, devant une foule enthousiaste, que «*la seule réponse à opposer [à la loi 78], c'est de ne pas s'y plier*».

Le maire de Montréal, Gerald Tremblay, en entrevue à Radio-Canada, a lancé un appel à la trêve, soulignant que policiers, touristes, manifestants et citoyens étaient tous perdants. «*La seule façon de régler ce conflit, c'est de retourner à la table des négociations*», a-t-il plaidé.

Sur le front juridique, des avocats et des professeurs de droit mandatés par les associations étudiantes, dont la CLASSE, travaillent à contester plusieurs articles de la loi spéciale devant les tribunaux, avec l'aide de la clinique juridique Juripop.

Hier, la 28^e manifestation nocturne a réuni des milliers de manifestants à Montréal, dont le groupe du «*Baby Bloc*», des parents militants accompagnés de leurs jeunes enfants. Les manifestants se sont dirigés vers le pont Jacques-Cartier, dont l'entrée a été bloquée par la SQ, et la manifestation a été déclarée illégale, mais tolérée tant qu'elle resterait pacifique. Plus tard, un groupe a pris la direction de Westmount, où se trouve la résidence du premier ministre, scandant «*On va chez Charest*». La tension est montée d'un cran vers 23 h 30, quand les policiers leur ont bloqué la route. Au moment de mettre sous presse, les manifestants avaient toutefois choisi d'éviter la confrontation et repris leur marche.

Le Devoir

non sans craindre une multiplication des actes de violence émaillant les manifestations au cours des prochains jours. «*Il s'agit juste qu'ils finissent cette grève-là correctement. Le problème est qu'ils sont en train de perdre le sens de leur bagarre, [du moins ceux qui] s'insistent dans la violence...*»

Printemps québécois

La fin du conflit étudiant — par une entente négociée entre les parties ou non — ne mettra pas un terme à leur lutte, ajoute-t-il. «*Les jeunes ont focalisé leur colère sur les droits de scolarité, mais derrière cela, leur colère est beaucoup plus grande. A mon avis, ce mouvement là ne fait que commencer. Vous allez voir. Il y a une colère importante. Les gens veulent du changement.*»

Que les politiques se le tiennent pour dit, ce désir de changement se répercutera inexorablement par une participation plus grande des jeunes aux prochaines élections, rendez-vous qu'ils boudent habituellement en grand nombre, selon Jean-Marc Léger.

Les jeunes constituent près de 20 % de la population du Québec, mais à peine 10 % de l'électorat, précise-t-il. «*Ça va changer!*»

M. Léger appelle aujourd'hui à un changement de garde à la tête de la société québécoise. «*Laissons l'autre génération prendre le pouvoir*», lance-t-il sans détour. Le problème: «*les gens veulent du changement, mais il n'y a personne qui l'incarne actuellement*» dans un Québec «*de plus en plus conservateur*». «*Le Québec vieillit.*»

Le Devoir

Jean-Marc Léger en cinq dates

1986: Création de la firme Léger et Léger.
1993: Décès de son père et associé, l'ancien ministre Marcel Léger.
2000: Il fait sa première acquisition hors Québec.
2008: Il effectue sa première acquisition aux États-Unis.
2009: Il prend la tête d'un groupe mondial, Worldwide Independent Network of Market Research.

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

rier honorifique du festival. Il vise autre chose, cela se voit. Resnais n'a plus la vie devant lui.

Hélas, son dernier film était moins étincelant que d'habitude. La déception devait se sentir hier dans nos rangs, tout respect gardé. *Vous n'avez encore rien vu* tient de l'œuvre-testament nourrie des thèmes qui le hantent : le cinéma, le théâtre, la mémoire, la mort, sous le mythe d'Orphée et d'Eurydice, Eros et Thanatos. Hommage aux acteurs, au théâtre, aux mots, au septième art aussi.

«*Pour moi, le cinéma a commencé à l'époque du muet*, évoque Resnais, *avec le grand piano au fond de la salle.*» Dans *Vous n'avez encore rien vu*, il fait un clin d'œil à ce passé en plaçant le célèbre intertitre de la version française du *Nosferatu* de Murnau : «*Et quand il eut dépassé le pont, les fantômes vinrent à sa rencontre.*» «*Les treize invités de mon film deviennent la proie des fantômes de leurs souvenirs, capturés dans un effet de transe. Je ne voulais pas les réveiller avec des effets de style.*»

Une brochette de ses interprètes fétiches ou nouveaux y sont réunis : Pierre Arditi, Sabine Azéma, Mathieu Amalric, Michel Piccoli, Hippolyte Girardot, Lambert Wilson, etc. Chacun sous son vrai nom, ses propres vêtements.

De quoi s'agit-il? Façon Agatha Christie, un metteur en scène (Denis Podalydès) convoque après sa mort dans sa belle propriété de village, les comédiens ayant joué dans l'une ou l'autre version de sa pièce *Eurydice*. Une jeune troupe lui avait envoyé une captation de cette pièce. Il demande aux anciens interprètes de donner oui, ou non, leur aval à cette production. Mais les acteurs sont emportés par le texte (*Eurydice* d'Anouilh en fait) et rejouent les scènes, même s'ils n'ont plus l'âge des rôles. Et tout s'entremêle.

Resnais précise en avoir eu assez de l'opposition théâtre-cinéma. «*Depuis l'âge de 14 ans, j'entends dire que le premier est noble et l'autre pas. Il est vrai que le théâtre s'appuie sur la présence réelle et que le trapéziste peut se casser la figure, mais le cinéma aussi a besoin des acteurs.*» Son but était de diriger un film théâtral, au bon sens du terme, sans effet de style, à l'écoute des interprètes.

Mais l'exercice, malgré d'intenses envolées d'Anne Consigny et de Sabine Azéma, sonne assez creux au final. Resnais, avec ses portes coulissantes, s'égare parmi sa pléiade d'acteurs. Le texte d'Anouilh constitue le morceau de résistance du film. Le reste semble plaqué.

Il refuse à cette œuvre l'étiquette de testament : «*J'ai fait tous mes films comme un bricoleur*, proteste-t-il, *sans penser au précédent, en évitant de me répéter, mélangeant plusieurs produits chimiques comme dans une expérience de laboratoire. Regardant ce qui peut arriver, et voilà!*»

◆ ◆ ◆

L'électrochoc en compétition avait eu lieu dimanche : *Amour*, de l'Autrichien Michael Haneke. Palmé d'or pour *Le ruban blanc*, derrière *Funny Games* et *La pianiste*, le cinéaste à la caméra de scalpel est un des maîtres du septième art contemporain. C'est sa stature qui sut convaincre un acteur reclus dans sa tanière comme Jean-Louis Trintignant de revenir au cinéma aux côtés d'une autre figure de légende, Emmanuelle Riva.

Michael Haneke dit avoir été bouleversé par le chef-d'œuvre *Hiroshima mon amour* d'Alain Resnais (1959). Emmanuelle Riva y incarnait une inoubliable figure d'amoureuse entre Hiroshima et Nevers. La voici de retour sur une Croisette que Resnais foule encore.

Quant à Trintignant, on ne l'avait pas vu à Cannes depuis 1998, avec *Ceux qui m'aiment prendront le train* de Patrice Chéreau. Les deux icônes octogénaires portent en elles une partie de l'histoire du cinéma, renvoyant le spectateur à d'autres images mobiles, à ses propres pertes aussi.

Le film est un huis clos, collé aux codes de la tragédie théâtrale, vraie plongée dans une fin de vie jusqu'à l'abîme. *Amour*, dans un appartement parisien, met en scène un couple de professeurs de musique à la retraite. Elle tombe malade, il l'accompagne dans la dégradation physique, puis la perte des mots, des souvenirs, de tout, se coupant du monde à ses côtés. Leur fille (Isabelle Huppert) se voit vite écartée. Elle n'y comprend rien. Elle est dans la vie.

Et c'est magistral, car délaissant tout apitoiement, en un exercice de haute exigence, ne scrutant que l'essentiel, Haneke pousse le couple dans l'intimité des gestes du dernier round, les mots (rares, lucides), l'émotion brute jamais soulignée de la cérémonie des adieux. On est dans l'épure. Tant Jean-Louis Trintignant qu'Emmanuelle Riva mériteraient un prix d'interprétation pour ces performances admirables. L'impudeur des gestes se marie à l'extrême pudeur des sentiments, car leur dignité est immense. Celle de Trintignant en mari aimant, obstiné, bouleverse. Dans un plan-séquence, où son personnage capture un pigeon qui fait irruption dans l'appartement, la tragédie de la condition humaine et sa poésie se déploient comme une évidence. On parle de grand film, qui pourrait valoir à Haneke, délaissant ici la cruauté de sa signature au profit d'une humanité supérieure, une seconde Palme d'or... qui devrait échapper à Resnais.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390